

BONNE ANNÉE 2018 SYNDICALE

La cohue du temps des fêtes étant terminée, le retour au travail demeure un moment privilégié durant l'année! On retrouve les collègues et on échange les vœux du Nouvel An, qui se résument à la santé, au bonheur, à l'amour et à la richesse. Chacun y va de ses résolutions personnelles que 80 % d'entre nous laisseront tomber après quelques semaines. Bref, on respecte les traditions en vous souhaitant **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE** au nom du SEDR-CSQ et on se dit **BIENVENUE EN 2018!**

Le changement d'année ne veut pas dire qu'on fait table rase du passé. Après une journée pédagogique, le retour en classe se fait avec les jeunes. Un certain nombre vit encore au rythme des fêtes. Toutefois, la routine va prendre le dessus et un retour à la quiétude sera bénéfique à la classe.

Au syndicat, la vie a repris son cours et rapidement les dossiers des relations de travail ont repris du service. Dès le 30 janvier prochain, auront lieu les premières réunions du conseil des déléguées et délégués des secteurs.

Au SEDR-CSQ, le prochain dossier majeur à traiter est celui de la refonte des statuts et règlements. Parmi les changements proposés, il y aura les modifications en lien avec le vote électronique qui pourrait être en vigueur dès ce printemps avec les élections au conseil d'administration. Un avis de motion sera acheminé dans les écoles et centres; de plus, ces modifications seront affichées sur le site Web du SEDR-CSQ. Elles seront soumises à l'assemblée générale du SEDR-CSQ aux fins d'adoption. Vous serez donc convoqués en assemblée générale le 27 février prochain. Surveillez votre courrier syndical!

Parmi les autres événements à venir, la semaine des enseignantes et des enseignants du 5 février au 9 février; d'ailleurs, nous vous inviterons à participer à un concours dont vous trouverez les détails dans le présent bulletin syndical.

Bonne année syndicale!

JOCELYN NOËL
Président



La semaine des enseignantes et des enseignants payante pour vous!

Du 5 au 9 février 2018

Une fois par année revient la semaine des enseignantes et des enseignants. Pendant cette semaine, publiquement, nous reconnaissons le travail des enseignantes et des enseignants et la profession enseignante. L'espace d'un moment, nous sommes sous les feux des projecteurs.

En effet, nous tenons l'école à bout de bras en offrant des services de qualité avec des moyens limités. Nous réussissons à faire cheminer des

jeunes à travers la connaissance et en faire des citoyens responsables. Nous réalisons au quotidien des petits miracles.

Cette année, votre syndicat tient à vous remercier à sa manière! Nous procéderons au tirage de 5 cartes cadeaux de 50 \$ à Laurier Québec. **Comment participer?** Il suffit d'aller sur la page Facebook du SEDR-CSQ et simplement par un clic sur



vous serez automatiquement inscrits et éligibles au tirage.

Bonne chance à toutes et à tous!
Jocelyn Noël, président

Chaque année, une des principales causes de blessure est due à la glace dans les stationnements et les escaliers des centres et des écoles. Si vous êtes témoin d'une zone à risque, il est important d'en informer les personnes responsables pour qu'elles prennent les mesures correctives appropriées. Si vous êtes victime d'une chute, remplissez un rapport d'accident qui se trouve au secrétariat, car il ne faut jamais sous-estimer la gravité de celle-ci. L'idée est d'avoir une preuve écrite de l'événement qu'il y ait apparence ou non de blessure au moment de l'incident.



Les cours d'école durant la période de récréation demeurent aussi un terrain fertile pour les chutes. Généralement, sont mis à la disposition du personnel des crampons temporaires ajustables à vos bottes d'hiver. Si ce n'est pas le cas, faites-en la demande à la direction. La prévention demeure la meilleure alternative pour prévenir les chutes.

Évitons les blessures et soyons prudents, car un accident peut changer une vie!

Jocelyn Noël
Président

Si je transporte des élèves



dans ma voiture

Est-ce que je me
place dans une situation
de vulnérabilité?

Deux petites histoires fictives, mais qui pourraient devenir réalité ...

Sophie

est enseignante de sciences au secondaire. Elle est régulièrement amenée à transporter des élèves dans sa voiture lors des multiples sorties qu'occasionne son programme. Par un beau jeudi, lors d'une sortie dans un centre d'interprétation de la nature, Sophie ne pouvait pas s'imaginer que cette belle journée se transformerait en cauchemar. Le petit groupe est divisé dans quelques voitures avec des parents et elle-même; tout se passe très bien durant la journée et le retour à l'école se fait vers 15 h 30. Sophie transportait 3 élèves dans sa voiture et sur le chemin du retour, avec le soleil qui aveugle un peu sa visibilité, elle frappe de plein fouet un autre véhicule.

Deux élèves perdent la vie et seules l'enseignante et une élève s'en sortent avec des blessures graves. La vie de plusieurs bascule à un tel point que les parents, malgré le fait qu'ils avaient autorisé l'enseignante de transporter leurs enfants, sont tellement démolis par la mort de leurs adolescents qu'ils décident de porter plainte, blâmant l'enseignante au passage. Sophie n'est plus capable d'enseigner tellement elle vit la situation difficilement.

Louis

est enseignant de mathématique au secondaire qui agit également comme coach de volleyball auprès de l'équipe féminine de l'école. Il arrive, occasionnellement, que Louis transporte des élèves de l'équipe afin de se rendre dans des tournois à l'extérieur et il va même parfois les reconduire directement à la résidence familiale. Un lundi matin qui s'annonçait comme les autres, Louis est convoqué dans le bureau de sa direction. On lui annonce qu'il est suspendu avec solde pour une enquête administrative puisqu'une joueuse de l'équipe de volleyball a porté plainte à la police pour agression sexuelle. Cet événement se serait produit au moment où Louis aurait reconduit l'élève à sa maison après le tournoi; Louis et l'élève étant seuls dans la voiture. L'enseignant est dévasté surtout que les événements reprochés ne se sont jamais produits. Dans les semaines suivantes, Louis est formellement accusé et la commission scolaire maintient la suspension; il se retrouve désormais sans solde. Le procès est fixé quelques mois plus tard. Cependant, 3 semaines avant la tenue du procès, les accusations tombent puisque l'adolescente avoue finalement avoir inventé de toute pièce cette histoire. En effet, elle avait eu une mauvaise note en mathématique et cette note l'empêchait d'intégrer un programme particulier l'année suivante. Louis étant son enseignant en mathématique, elle voulait se venger. L'enseignant est finalement blanchi de toutes les accusations, mais après avoir passé pratiquement une année d'enfer dont une grande partie sans revenus.

Le comité exécutif du SEDR-CSQ s'est penché sur la question en ce qui a trait à la protection des enseignantes et enseignants dans de telles situations et en est venu à la conclusion qu'il ne recommande pas de transporter des élèves dans leur voiture.

Jacqueline Bernier
Vice-présidente
secteur des Navigateurs

Maude Lamontagne
Avocate et conseillère
syndicale



OFFRES EXCLUSIVES

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT :



Vos Avantages IRIS incluent :

- 150 \$* sur chaque paire de lunettes de prescriptions (la valeur totale des lentilles incluant le traitement doit être de 250 \$ et plus).
- 50 \$* sur les lunettes solaires.
- 50 \$* sur les lentilles cornéennes.
- 500 \$* pour une correction de la vision par chirurgie.

* Applicable également aux membres de votre famille.

* Aucune restriction en ce qui concerne le nombre de lunettes achetées par année.

* Ces avantages s'ajoutent à votre assurance collective.

Pour bénéficier de vos avantages vous devez vous inscrire sur iris.ca/avantages

Notez que les certificats seront envoyés par courriel immédiatement après l'inscription. Les offres doivent être **préalablement imprimées** pour être présentées chez les détaillants IRIS lors des achats.

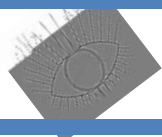
Épargner 150 \$ sur chaque paire de lunettes de prescription pour vous et chaque membre de votre famille. Nous avons aussi des promotions sur des lunettes de soleil, verres de contact, chirurgie de correction de la vue et plus.

Visitez notre page Web pour en apprendre davantage et enregistrez-vous pour obtenir vos offres. Allez à iris.ca/avantages

* Des conditions s'appliquent.

Pour information :
avantages@iris.ca

**Site Web du SEDR-CSQ, Vos
droits, Sécurité sociale,
Assurances collectives**



À surveiller bientôt!

Les 25 ans EAV-EVB et le prix Diane Laflamme.